

Dépôt : Djuna Bernard
Luxembourg, le 28/04/2026



MOTION

Réforme du cadre légal du secteur social, familial et thérapeutique

La Chambre des Député.e.s,


Considérant

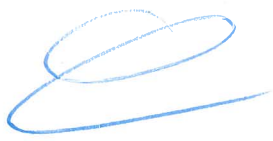
- Le rapport spécial de la Cour des comptes relatif au soutien financier accordé dans le cadre de la loi modifiée du 8 septembre 1998 dite « loi ASFT » ;
- que ce rapport met en évidence les limites du cadre légal et réglementaire actuel, au regard de l'évolution du secteur social, familial et thérapeutique ;
- que la Cour des comptes constate des écarts entre les pratiques administratives et les dispositions légales en vigueur, révélant une inadéquation du cadre existant ;
- que le dispositif actuel se caractérise par un manque de cohérence, d'harmonisation et de sécurité juridique, notamment en ce qui concerne les procédures d'agrément et de contrôle ;
- que ces constats soulignent la nécessité d'une modernisation globale du cadre juridique applicable au secteur ASFT ;
- que l'importance de garantir un cadre légal clair, cohérent et adapté aux réalités du terrain permet d'assurer la qualité des prestations et la bonne gestion des deniers publics ;

Invite le gouvernement à :

- procéder à une réforme globale de la loi modifiée du 8 septembre 1998 (ASFT), afin de l'adapter aux évolutions du secteur et aux constats formulés par la Cour des comptes ;
- engager, en parallèle, une révision et une harmonisation des règlements grand-ducaux pris en exécution de ladite loi, en vue d'assurer la cohérence, la clarté et l'effectivité du cadre réglementaire.

Signatures :


DJUNA BERNARDI


Sam Tanson